

## PREAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT (PAC)

### 1. Préavis d'adjudication de contrat

Un PAC est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

### 2. Définition des besoins

L'Agence canadienne d'inspection des aliments requiert la prestation d'un programme national de contrôle de la qualité pour la surveillance de l'ESB. Le laboratoire externe chargé d'effectuer les analyses d'ADN à l'appui du programme de surveillance de l'ESB de l'ACIA doit répondre à des normes particulières établies par la Direction générale des sciences de l'ACIA.

Le laboratoire doit être agréé par le CCN (Conseil canadien des normes) selon la norme ISO 17025 et la méthode précise utilisée doit figurer dans la portée de son agrément.

### 3. Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités (Exigences essentielles minimales)

L'entrepreneur fournira des formulaires de soumission d'échantillons personnalisés, des étiquettes avec code à barres et des directives relatives au prélèvement des échantillons à l'inspecteur de l'ACIA qui en est responsable.

Dès la livraison au laboratoire du fournisseur par l'ACIA ou ses agents, le laboratoire de l'entrepreneur signale la réception des échantillons en envoyant un courriel de confirmation à l'adresse [BSERSurvQC@inspection.gc.ca](mailto:BSERSurvQC@inspection.gc.ca) le jour même.

L'entrepreneur saisira dans le courriel le numéro de l'échantillon et la date de réception ainsi que le nom de l'inspecteur de l'ACIA.

Le délai d'exécution pour obtenir les résultats des analyses est de 10 jours ouvrables suivant la réception de l'échantillon.

Le délai d'exécution pour les échantillons reçus après 15 h commence le jour ouvrable suivant.

Dans l'éventualité où les renseignements fournis sont incomplets ou contradictoires, le délai d'exécution commence immédiatement après la résolution du problème.

- L'entrepreneur doit effectuer des analyses sur les échantillons au moyen de la méthode suivante :

- l'extraction de l'ADN de l'échantillon;
- la génération d'un profil de marqueurs d'ADN microsatellites en utilisant les 16 marqueurs normalisés du groupe d'experts sur les bovins de l'entrepreneur, y compris 12 marqueurs recommandés par la Société internationale pour la recherche sur les groupes sanguins des animaux;
- la comparaison des profils pour la détermination des échantillons de tissus correspondants;
- si, contre toute attente, des marqueurs d'ADN supplémentaires sont nécessaires pour résoudre l'identification d'un animal, le groupe d'experts de marqueurs microsatellites secondaires de l'entrepreneur, composé de 11 marqueurs, soit 27 marqueurs au total, sera engagé sans frais supplémentaires, mais avec un délai d'exécution supplémentaire de 5 jours pour le traitement des échantillons;
- les échantillons dont les résultats d'analyse sont négatifs seront conservés pendant une (1) semaine après l'obtention des résultats, puis éliminés conformément aux exigences d'élimination des MRS.

Les échantillons impropres à une analyse ou les résultats non concordants d'analyses d'ADN nécessitant une épreuve supplémentaire feront l'objet d'une discussion avec l'ACIA avant de procéder à une nouvelle épreuve.

Les échantillons non concluants et non appariés seront transmis à l'ACIA. Seuls les technologues ayant reçu la formation appropriée effectueront les analyses.

Une chaîne de possession du fournisseur doit accompagner chaque échantillon.

#### 4. Applicabilité des accords commerciaux à l'achat

Le présent achat est assujéti à l'accord commercial (aux accords commerciaux) suivant(s)

- Accord de libre-échange canadien (ALEC)
- Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC)
- Accord de libre-échange Canada-Colombie
- Accord de libre-échange Canada-Honduras
- Accord de libre-échange Canada-Corée
- Accord de libre-échange Canada-Panama

#### 5. Marché réservé en vertu de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones

Les laboratoires externes qui offrent des services d'analyse à l'appui des programmes de l'ACIA doivent respecter les normes établies par l'ACIA à cette fin (réf. : Cadre de surveillance de la gestion de la qualité dans les laboratoires menant des analyses dans des domaines relevant du mandat de l'ACIA). Par conséquent, pour être autorisé à effectuer des analyses d'ADN à l'appui du programme de surveillance de l'ESB de l'ACIA, le laboratoire externe doit être agréé par le CCN (Conseil canadien des normes) selon la norme ISO 17025 et la méthode précise utilisée doit figurer dans la portée de son agrément. Bureau Veritas est le seul laboratoire au Canada à répondre à ces normes et à fournir les services exigés en matière d'analyse d'ADN des animaux (épreuves de parenté chez les animaux).

#### 6. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante (ou les exceptions suivantes) au *Règlement sur les marchés de l'État* est (sont) invoquée(s) pour cet achat : paragraphe 6d) - « *une seule personne est capable d'exécuter le marché* »).

#### 7. Exclusions et/ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité

- si les produits ou les services ne peuvent être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existe pas de produits ou de services de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisants pour l'une des raisons suivantes (code du processus d'attribution des contrats 71) :

- la fourniture des produits ou des services est contrôlée par un fournisseur qui dispose d'un monopole légal;
- afin d'assurer la compatibilité avec des produits existants ou l'entretien de produits spécialisés, lorsque cet entretien doit être assuré par le fabricant de ces produits ou son représentant;
- les travaux doivent être exécutés sur un bien par un entrepreneur conformément aux dispositions d'une garantie visant le bien ou les travaux originaux;
- les travaux doivent être exécutés sur un bâtiment loué ou un bien connexe, ou des parties de celui-ci, et ne peuvent être exécutés que par le locateur;
- le marché porte sur des abonnements à des journaux, magazines ou autres périodiques;
- si le marché porte sur des produits ou des services de consultation concernant des questions de nature confidentielle ou privilégiée dont la divulgation dans le cadre d'un processus d'appel d'offres ouvert est raisonnablement susceptible de compromettre des informations confidentielles du gouvernement, de donner lieu à l'abandon d'un privilège, de causer des perturbations économiques, ou d'être par ailleurs contraire à l'intérêt public (code du processus d'attribution des contrats 23).

#### 8. Période du contrat proposé ou date de livraison

Le contrat proposé est pour une période de trois (3) années, à partir du 1 septembre, 2021 au 31 août, 2024.

#### 9. Coût estimatif du contrat proposé

La valeur estimée du contrat, y compris toute option, est de x 100,000.00 (TPS/TVH en sus).

#### 10. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

Bureau Veritas - 1919 Minnesota Ct Suite #500, Mississauga, ON L5N 0C9

#### 11. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités.

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens, les services ou des services de construction décrits dans ce PAC peuvent présenter par écrit un énoncé des capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans cet avis d'ici la date de clôture, laquelle est aussi précisée dans cet avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

## 12. Date de clôture pour la présentation des énoncés des capacités

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation d'énoncés des capacités sont :/e  
*23 aout 2021 à 15 h (HE).*

## 13. Demande de renseignements et présentation des énoncés des capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés des capacités doivent être  
présentés à :

Robert Smith  
59 Camelot Dr. Ottawa, ON, K1A 0Y9  
Telephone: 613-884-9802  
E-mail: Robert.smith@inspection.gc.ca